



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région Bretagne



2010/2015

Programme de mandature

Agir pour nos artisans et nos apprentis

Extrait du projet de mandature
adopté à l'unanimité en Assemblée générale de la CRMA le 16 juin 2011
Le programme complet peut être téléchargé sur le site de la CRMA : www.crma-bretagne.fr

88 nouveaux représentants des entreprises artisanales ont été élus pour les années 2010 à 2015 afin de participer au développement harmonieux de nos 48 000 entreprises artisanales de Bretagne et des 175 000 emplois qu'elles génèrent, tout en permettant aux 6 500 apprentis que nous accueillons chaque année de bénéficier de formations de qualité et adaptées.

Ces cinq années doivent être utiles à notre secteur d'activité, dont chacun peut noter l'importance économique pour notre région.

Plus que jamais, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat s'attachera à travailler de concert avec les quatre chambres départementales, dans un objectif d'efficacité, en préservant nos valeurs, qui devront guider toutes nos actions.

Dans un esprit de complémentarité et sans recherche de compétition, nous avons la volonté de travailler en réel partenariat avec les organisations professionnelles dont nous sommes issus, en veillant à porter une attention particulière aux professions les moins représentées, mais qui tiennent une place pleine et entière dans nos métiers.

Nous aurons à cœur de conserver la qualité de nos relations avec les structures administratives et politiques : les services de l'État, le Conseil régional, les collectivités départementales ou locales.

Nous devons nous adapter, ici encore, aux réformes, nombreuses, en cours ou annoncées, ainsi qu'aux contraintes financières, de plus en plus prégnantes, qui auront plus que jamais des impacts forts.

Dans ce contexte, il nous appartiendra de renforcer notre présence tant au niveau régional qu'au niveau des territoires, afin de porter haut la voix des 512 activités artisanales que nous regroupons et représentons.

Pour nos structures, nous aurons pour ligne de conduite l'amélioration, dans le cadre des obligations légales et réglementaires, de nos procédures et méthodes de travail avec pour maîtres mots : la préservation de la proximité avec les entreprises, le souci d'économies financières, la simplification et l'efficacité de nos actions.

Pour cela, nous veillerons à ne pas multiplier procédures et outils, mais bien plutôt à les adapter à la demande des professionnels ou des jeunes. La Loi nous impose un regroupement de moyens et une harmonisation régionale des principales politiques menées, notamment dans les domaines du développement économique et de la formation. Nous y veillerons. Ainsi, nous poursuivons le travail en réseau qui fait déjà la force de nos chambres bretonnes et pour lequel nous devons conserver l'avance que nous avons su acquérir.

Pour nos artisans et nos jeunes, avec vous, nous agissons ensemble.

Ange Brière

Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne



Développement économique et territorial

le cœur de notre action

Nous faciliterons l'adaptation des entreprises artisanales aux mutations de leur environnement en rapprochant l'offre des évolutions du marché, de la concurrence et de la réglementation (handicap, sécurité...) en participant au développement d'actions commerciales appropriées.

Nous accompagnerons la structuration des entreprises en développant leur intérêt pour des conseils extérieurs et spécialisés et en les informant sur les réformes en cours, en partenariat avec les organisations professionnelles.

Nous porterons une attention particulière au développement des métiers d'art.

Nous apporterons notre soutien aux entreprises en difficulté.

Nous renforcerons notre implication dans les dynamiques des territoires en les accompagnant et en définissant une offre de services adaptée à leurs attentes et à leur évolution.

Nous consoliderons notre observatoire économique régional et développerons une information déclinée à l'échelon des territoires (pays, EPCI...).

Nous favoriserons la relève artisanale, notamment par le biais de la transmission et de la reprise ainsi que par le suivi des jeunes entreprises.

Nous travaillerons à faire reconnaître l'artisanat comme un acteur majeur des circuits courts en développant une stratégie et des outils appropriés.



Environnement et développement durable

une politique à part entière

Nous poursuivrons et développerons des actions de sensibilisation et de diffusion des bonnes pratiques en gestion et prévention des déchets et des eaux souillées.

Nous inciterons, en partenariat étroit avec les organisations professionnelles, les artisans à s'orienter vers les nouveaux marchés de l'éco-construction et valoriserons les entreprises engagées.

Nous accompagnerons les entreprises artisanales dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques (diagnostics énergétiques, nouvelles solutions techniques...).

Nous soutiendrons les actions de prévention des risques et la sécurité en faveur des salariés, des entreprises et de leurs clients.



Formation professionnelle

L'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat un enjeu majeur

Nous déploierons une stratégie de développement concertée et harmonisée de la formation initiale et continue en veillant à une répartition équilibrée sur le territoire régional : la mise en place de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat sera la pièce maîtresse de ces actions.

Nous mettrons en place des actions de formation initiale au plus près des besoins des entreprises artisanales et adapterons l'offre proposée aux impératifs locaux et à la demande.



Nous valoriserons concrètement les métiers et l'apprentissage (témoignages, parcours, résultats...) en affichant la réelle valeur ajoutée de la formation par alternance.

Nous agirons pour le développement des liens entre les jeunes et les entreprises et favoriserons la projection des jeunes dans les métiers de l'artisanat.

Nous proposerons les parcours individualisés et renforcerons les partenariats avec les acteurs de la formation supérieure.

Nous veillerons à promouvoir, en liaison avec les organisations professionnelles, la formation continue auprès des entreprises par un accompagnement personnalisé dans la construction des plans de formation, une sensibilisation aux solutions de financement et une réactivité permanente dans la programmation des stages.

Nous mènerons des actions permettant de développer l'accès à la qualification notamment par le biais de la VAE.

Une stratégie régionale de communication active

La communication régionale sera utilement complétée par une communication de terrain, réalisée par les Chambres départementales au plus près des entreprises et des jeunes.

- Valoriser les artisans et le secteur des métiers
- Mener des actions en direction des jeunes
- Promouvoir les actions et l'offre de services des chambres
- Développer la connaissance de l'artisanat auprès du grand public



Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne

Chambre Régionale 02 23 50 15 15

Contour Antoine de Saint-Exupéry – Campus de Ker Lann
CS 87226 – 35172 Bruz Cedex – www.crma-bretagne.fr

Côtes d'Armor 02 96 76 26 26

Campus de l'Artisanat et des Métiers – Le Tertre de la Motte
BP 51 – 22440 Ploufragan – www.artisans22.com

Finistère 02 98 76 46 46

24 route de Cuzon – 29196 Quimper Cedex – www.cma29.fr

Ille-et-Vilaine 02 23 500 500

2 Cours des Alliés – CS 51218 – 35012 Rennes Cedex – www.cm-rennes.fr

Morbihan 02 97 63 95 00

Boulevard des Iles – BP 311 – 56008 Vannes Cedex – www.cma-morbihan.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Bretagne

**L'Université Régionale des Métiers
et de l'Artisanat de Bretagne est présente
en formation initiale et continue dans tous les départements**

